



UNSA-Infos - Numéro 513 - 27 avril 2010

<http://www.unsa.org/>

Pour un grand Premier Mai unitaire, tous mobilisés

Le 1er mai dans le monde entier, les salariés manifesteront pour un monde plus juste et pour un travail décent.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salarié(e)s du privé et du public, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi, à réussir un grand 1er mai en manifestant nombreux pour exiger : la priorité à l'emploi, l'amélioration des salaires et du pouvoir d'achat, des garanties pour l'avenir des retraites.

Elles ont fait connaître leurs exigences en rédigeant « une interpellation commune en vue du Sommet social ». Ce sont leurs axes revendicatifs communs portés par l'intersyndicale depuis 16 mois.

En étant tous mobilisés le 1er mai prochain, nous donnons du poids à ces revendications sur l'emploi et le pouvoir d'achat avant le prochain Sommet social et nous nous opposons à un passage en force gouvernemental qui semble se dessiner sur le dossier des retraites.

Sur ce dossier, nos organisations ont convenu de poursuivre la réflexion pour des propositions en matière de financement de nos systèmes de retraite.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident de poursuivre leur démarche unitaire et leur mobilisation sur ces revendications pour interpeller les pouvoirs publics et le patronat. Ces mobilisations doivent s'inscrire dans la durée.

C'est pourquoi, elles décident de se retrouver le 6 mai 2010.

Bagnolet, le 26 avril 2010

Premier Mai en Ile de France

Emploi – Salaires – Retraites - Solidarité internationale pour un travail décent dans le monde.
Manifestation Place de la République (place Johann Strauss) 14 heures pour aller vers Havre Caumartin

Trouvez les manifestations auxquelles participent l'UNSA sur :

<http://www.unsa.org/?Avec-l-UNSA-reussir-le-1er-mai.html>

Actifs, retraités, tous mobilisés !

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CGT, FGR-FP et UNSA appellent les retraités à participer massivement aux manifestations du 1er mai.

Emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat des salariés et des retraités, avenir des retraites sont au cœur des préoccupations des salariés, des retraités et des demandeurs d'emploi.

Le 1er mai, les retraités seront dans la rue pour affirmer l'indispensable solidarité avec les salariés.

Ils seront aussi dans la rue pour réaffirmer avec force leurs préoccupations et, en premier lieu, défendre leur pouvoir d'achat qui se dégrade depuis plusieurs années conduisant à la paupérisation des retraités.

Ils sont actuellement 12% à recourir à l'aide alimentaire. Près d'un tiers des femmes retraitées perçoivent moins de 700 € par mois.

Pour l'année 2010, la revalorisation des pensions décidée par le gouvernement de 0,9% est très nettement insuffisante. Le décalage est grand entre l'augmentation des pensions et les hausses des prix auxquelles les retraités doivent faire face. L'indice des prix ne reflète pas les hausses des dépenses contraintes (logement, assurance, impôt...).

Les organisations syndicales de retraités contestent ce calcul gouvernemental qui ne tient pas compte :

- des augmentations importantes des dépenses contraintes (augmentation des mutuelles de 5% en moyenne, du gaz de 9,7%...)
- du décalage de la date d'augmentation des pensions (1er avril au lieu du 1er janvier)

Les retraités seront aussi dans la rue pour rappeler les difficultés d'accès aux soins qui s'aggravent de jour en jour (hausse du forfait hospitalier de 12,5%, déremboursements de médicaments, dépassement d'honoraires, franchises médicales), les dépenses de santé représentent en moyenne plus de 10% du budget des retraités. La prise en charge de la perte d'autonomie est de plus en plus coûteuse. Le projet de réforme concernant la perte d'autonomie est inquiétant. Il risque d'alourdir le reste à charge déjà trop élevé.

C'est pourquoi les retraités seront dans la rue aux côtés des actifs le Premier Mai

Résultats d'élections professionnelles

L'UNSA devient la troisième organisation représentative des **enseignants-chercheurs**

Les élections au comité technique paritaire ministériel des universités sont marquées par une nouvelle progression de l'UNSA à travers son syndicat Sup'Recherche qui, avec 14,37% (contre 13,1% en 2006), devient la troisième organisation représentative chez les professeurs des universités et les maîtres de conférences. En 10 ans et 4 scrutins, la progression de Sup'Recherche aura été constante, et son score électoral a presque doublé.

Les élections professionnelles dans l'entreprise **Devallairs interurbain de Versailles** (78) se sont déroulées le 2 avril. L'UNSA, présente pour la première fois, remporte 1 siège au CE avec 30,37% des voix.

Les élections professionnelles se sont déroulées le 1er avril dernier dans l'entreprise **Véolia Loris Services** de Lorient (56), entreprise des activités du déchet. L'UNSA emporte un siège au Comité d'entreprise et un siège en DP avec 29% des voix et devient le 2ème syndicat.

Lors des élections DP et CE région Ouest au sein de l'entreprise **NextiraOne**, l'UNSA obtient plus de 12% (27 voix sur 210 suffrages exprimés) pour une première présence aux élections. Un DS UNSA y sera donc désigné prochainement.

Fermeture de l'entreprise Capdevielle

L'entreprise de meuble Capdevielle d'Hagetmau dans les Landes a été liquidée le 19 avril par décision du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan. L'activité a cessé immédiatement et les 458 derniers salariés sont licenciés.

Cette décision met fin à une chute qui aura duré une dizaine d'années, l'entreprise passant progressivement de 1.200 emplois à la liquidation totale. Bien sûr, la concurrence des pays à bas salaires et la brutalité des centrales des achats des grands distributeurs (But, Conforama) ont joué un rôle important dans cette faillite. Mais l'essentiel de la responsabilité incombe aux propriétaires successifs. La famille Capdevielle d'abord qui a réduit l'activité au fur et à mesure qu'elle perdait des marchés et qui n'a ni modernisé l'outil de production ni adapté ses méthodes de production et ses produits à la demande du marché. Le fonds d'investissement GMSI ensuite qui a repris l'affaire en 2007 et a suivi une logique purement financière contraire aux besoins industriels de Capdevielle.

L'UNSA, premier syndicat chez Capdevielle, s'est battue pour sauver l'entreprise et les emplois, cherchant des solutions et jouant toujours un rôle constructif. Malgré cela, aucun repreneur n'a pu être trouvé.

Aujourd'hui, l'UNSA au niveau régional et national s'efforce de mobiliser tous les moyens pour aider à la revitalisation du bassin d'emploi sinistré d'Hagetmau et pour trouver une solution de reclassement pour chaque salarié. Des rendez-vous ont été pris à la région et au département. Toutes les pistes sont examinées avec des industriels prêts à reprendre une partie des locaux et des salariés pour d'autres activités. Toutefois rien ne permettra de remplacer à court terme la totalité des emplois perdus. On ne peut pas se contenter de constater le déclin industriel et d'essayer de réparer une partie des dégâts. Une véritable politique industrielle se doit d'anticiper. Les outils existent, ils ne sont pas assez mobilisés.

Première rencontre sur les retraites de la Fonction publique :

L'UNSA réaffirme ses positions

L'UNSA Fonction Publique a été reçue par le ministre Eric Woerth jeudi 12 avril afin d'évoquer la réforme des retraites envisagée pour la Fonction publique. Nous avons pu ainsi réaffirmer nos positions.

Pour l'UNSA, il n'est pas question de remettre en cause le calcul actuel de la pension des fonctionnaires basée sur les six derniers mois de traitement brut (hors primes et indemnités).

De même que nous refusons, car inacceptable : de voir l'âge d'ouverture des droits à la retraite bouger l'augmentation ; et d'augmenter le nombre de trimestres de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein. En revanche, l'UNSA Fonction Publique revendique la prise en compte réelle des « carrières longues » et de la pénibilité au travail.

La concertation sur les retraites intervient dans un calendrier relativement contraint.

L'UNSA Fonction Publique participera à l'ensemble des réunions concernant la fonction publique et défendra au mieux l'intérêt de tous les agents.

Service civique

Le service civique a été institué par la loi du 10 mars 2010, il est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et d'une durée de 6 à 12 mois. Il a pour objectif de simplifier et d'étendre le dispositif du service civil volontaire et il est introduit dans le code du service national. Le nouveau texte met en cohérence les dispositifs en supprimant le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité et le volontariat associatif. Les volontaires relèveront désormais d'un statut unique et homogène.

Le service civique sera piloté par l'Agence du service civique qui prendra la forme d'un GIP qui comportera un conseil d'administration constitué principalement de l'État, de l'Acsé (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de l'INJEP (établissement public administratif spécialisé dans la jeunesse) et de l'association France volontaires (volontariat à l'étranger). Ce conseil sera assisté par un comité stratégique réunissant les partenaires du service civique (structures d'accueil et personnes volontaires) ainsi que deux députés et deux sénateurs désignés par le président de chaque assemblée pour une durée de trois ans.

Dans son article « Faire cohabiter dans la clarté service civique et marché du travail », publié dans le journal *Après-demain* du 2ème trimestre 2010, Alain Olive, secrétaire général de l'UNSA a affirmé que « L'UNSA approuve la volonté de renforcement du lien social et la promotion des valeurs de la citoyenneté portées par ce nouveau service civique » et que « l'UNSA a décidé de participer à sa construction. Nous pensons que c'est le moyen le plus efficace d'éviter d'éventuelles dérives ». Il a aussi expliqué qu'il faut éviter une perversion qui aboutirait à la mise en place, par le biais du service civique, de "sous-emplois" pour jeunes. Cela ne doit pas non plus constituer un artifice destiné à faire baisser les statistiques du chômage des jeunes. Alain Olive a conclu son article en considérant qu'« il est, enfin, nécessaire d'assurer la mixité sur le plan de la qualification des jeunes, en évitant la tendance des structures concernées à ne viser que les jeunes surqualifiés pour les missions qu'elles proposent. Selon nous, il faut que le service civique donne davantage lieu à une valorisation en matière d'insertion professionnelle ou de qualification. Pour l'UNSA, c'est dans cet état d'esprit que l'on pourra concilier service civique volontaire et marché du travail ».

Assemblée plénière de la CNCDH

L'UNSA, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), a participé à l'Assemblée plénière qui s'est réunie le 15 avril dernier. D'emblée, l'assemblée a vivement réagi au fait que le gouvernement n'ait pas trouvé le temps de recevoir la CNCDH afin qu'elle lui remette le rapport annuel sur la lutte contre le racisme. Ce contretemps qui est une première, explique que le rapport ne soit toujours pas rendu public. La remise du rapport est une obligation prévue par la loi du 13 juillet 1990.

L'Assemblée générale a adopté cinq avis sur :

- le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;
- la mise en œuvre de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en France ;
- le projet de loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions ;
- la protection et l'utilisation des emblèmes de la Croix-Rouge, du Croissant Rouge, et du Cristal Rouge ;
- l'élaboration des lois.

Ce dernier avis rappelle que les principes constitutionnels d'égalité devant la loi et de garantie des droits ne sont pas effectifs si les citoyens ne disposent pas d'une connaissance suffisante des règles qui leur sont applicables, et si ces règles présentent une complexité excessive au regard de l'aptitude de leurs destinataires à en mesurer utilement la portée. Or, la prolifération ces dernières années de textes législatifs, relevant davantage de l'opportunité politique que du travail législatif réfléchi, rend impossible l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi. Le recours excessif à la procédure accélérée aggrave encore le constat. En outre, la CNCDH regrette un défaut de saisine et de réponses à ses avis du gouvernement.

Un dialogue social unique au monde mais qui tourne au ralenti

L'UNSA est intervenue à la Conférence sur « le dialogue social européen » organisée par le Bureau d'information pour la France du Parlement européen le 14 avril dernier.

L'objectif consistait à donner la parole aux confédérations syndicales françaises engagées sur la scène européenne afin qu'elles débattent en présence de députés européens de la commission emploi et affaires sociales, en particulier de sa Présidente Pervenche Bérés, de leur rôle présent et à venir dans le dialogue social européen, ainsi que les évolutions à y apporter. L'UNSA s'est réjouie de cette initiative. Elle a souligné que nous avions la chance en Europe de connaître un dialogue social qui est unique au monde. Ce dialogue a enregistré une impulsion décisive avec la Commission présidée par Jacques Delors mais, depuis quelques années, il tourne au ralenti. La Commission ne joue plus son rôle et le Conseil européen qui regroupe les chefs d'État et de gouvernement et défend une Europe intergouvernementale, s'est imposé sur la scène européenne. Or, les États membres de l'UE veulent un marché unique mais sans dimension sociale forte.

L'UNSA, avec la CES, milite en faveur d'une Europe plus intégrée ce qui est la voie pour aller vers une Europe plus sociale capable de répondre aux attentes des travailleurs et aux revendications des syndicats. Le Parlement européen dont les compétences se sont encore accrues avec le traité de Lisbonne, doit s'attacher à promouvoir l'intérêt général de l'Europe et le progrès social.

Révision de la directive « temps de travail » : mieux protéger les salariés

L'UNSA considère que l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs représente un objectif qui ne saurait être subordonné à des considérations de caractère purement économique comme l'affirme la directive du 4 novembre 2003 concernant l'aménagement du temps de travail. Ce rappel est indispensable au moment où la Commission européenne lance la première phase de consultation des partenaires sociaux afin de réviser ladite directive. Celle-ci fixe uniquement des prescriptions minimales de sécurité et de santé en matière d'aménagement du temps de travail. Ainsi, selon nous, la révision pour marquer un progrès devrait supprimer la dérogation à la durée moyenne maximale de travail de 48h par semaine et respecter la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE relative au temps de garde sur le lieu de travail.

La Commission qui n'a jamais lancé de procédure contre les États membres qui ne respectaient pas la directive, défend aujourd'hui une orientation claire en faveur d'un accroissement de la flexibilité sans mentionner de contrepartie. Ainsi la nouvelle Commission s'inscrit dans les pas de la précédente. Avec la CES, l'UNSA affirme que la protection contre des horaires de travail longs et irréguliers doit rester l'objectif de la directive sur le temps de travail.

Consultez le site «l'UNSA et l'Europe» sur la page d'accueil du site UNSA
<http://europe.unsa.org/>

Retraites, l'UNSA met en ligne une nouvelle brochure

A lire sur : http://www.unsa.org/retraites_2010/7propositions.html